

PROCES- VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2015

Le vendredi 27 mars 2015 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de M. Frédéric GRÉGOIRE, Maire.

Présents : F.GRÉGOIRE, J.TESTARD, L.GUILLEMINE, P.ROUET, S.BOMME, G.HAMET, S.LEBACLE, C.DELARUE, M.BARON, F.BOUCAULT, B.VEYRAND, F.DAUFFY, A.DOURNEAU, M.LASQUELLEC, D.BORIE, C.BAUDOUIN, J-P.LEFEUVRE

Absents, excusés ayant donné procuration : M.MACE (pouvoir à G.HAMET), M.BONIC (pouvoir à L.GUILLEMINE), C.DELARUE (pouvoir à F.GRÉGOIRE jusqu'à 21h00)

Nombre de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : B.VEYRAND

Date de convocation : 19 mars 2015

Date d'affichage : 19 mars 2015

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2015

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 6 mars 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve à l'unanimité**, le Procès- Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2015.

FINANCES – Préambule

La réflexion à porter sur la fixation des taux d'imposition ainsi que l'élaboration des budgets 2015 doivent tenir compte du contexte financier global des collectivités territoriales.

Comme toutes les collectivités, la commune des TOUCHES va connaître au moins jusqu'en 2017 :

- une baisse des dotations de l'Etat (-9% estimé en 2015 pour la Dotation Générale de Fonctionnement)
- une baisse des droits de mutation (marché immobilier en crise)
- une augmentation très restreinte des bases d'imposition (bases dynamiques liées aux nombre de constructions sur la commune)
- l'augmentation d'une seule recette : le FPIC – Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (basé sur une péréquation horizontale entre les collectivités), qui connaît en 2015, une progression d'au moins 30%. Toutefois, l'avenir de ce fonds au-delà de 2017 reste incertain ainsi que la position des communes de la CCEG en tant que bénéficiaires (impact de la construction de l'aéroport de Notre Dame Des Landes).

Il faut également noter l'incertitude quant à la pérennité du fonds d'amorçage qui finance la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Par ailleurs, les charges ne cessent de s'alourdir pour la commune :

- participation au fonctionnement de la piscine CCEG/Nort-sur-Erdre (créneaux piscine pour les deux écoles)
- participation au fonctionnement du service ADS (Autorisation Droit des Sols) repris par la CCEG en 2015 suite au désengagement de l'état (DDTM)
- Financement des nouveaux services périscolaires (NAP, ALSH, APS)

Enfin, il est rappelé que la capacité d'emprunt de la commune est actuellement nulle, compte tenu du prêt réalisé en 2011 pour la construction du pôle enfance.

Dans ce contexte, J.TESTARD rappelle que les efforts suivants doivent être faits :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de constituer des réserves pouvant être transférées en investissement dans les années à venir.
- limiter les investissements.
- présenter des budgets « prudents » : ne pas surévaluer les recettes, ni sous-évaluer les dépenses prévisibles, constituer des « réserves » en fonctionnement.

Il propose également, sur avis de la commission finances, de maintenir une augmentation maîtrisée des taux d'imposition (+2% pour les trois taxes).

Avant de détailler chacun des comptes administratifs et budgets prévisionnels, J.TESTARD rappelle aux membres du conseil municipal, l'obligation de présenter des budgets équilibrés en recettes et en dépenses. Ce principe de la comptabilité public peut impliquer des ajustements de charges à la hausse. Les dépenses qui ne seront pas réalisées à la fin de l'exercice constitueront des résultats qui pourront alors être affectés aux investissements futurs.

OBJET : FINANCES - Etude et vote des Comptes Administratifs 2014

Vote : Pour : 18 - Contre : 0- Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les Comptes Administratifs des différents budgets pour l'année 2014 :

RESULTATS 2014 (excédent/déficit)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	569 280.30 €	1 066 003.45 €
BUDGET LOCATIFS BAS MONT	53 238.03 €	22 383.96 €
BUDGET LOCATIFS SOCIAUX	19 610.50 €	9 241.91 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	160 433.29 €	164 892.10 €
BUDGET LOTISSEMENT LES TUCHIDES	- 60 911.58 €	- €

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les Comptes Administratifs 2014 présentés ci-dessus.

OBJET : Etude et vote des comptes de gestion 2014 du Receveur.

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 pour le Budget Général et les Budgets Annexes Assainissement, Locatifs du Bas Mont, Locatifs Sociaux et Lotissement Les Tuchides, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES - Affectations des résultats 2014

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'affecter les résultats 2014 en priorité en section de fonctionnement.

OBJET : Taux d'imposition 2015

Vote : Pour : 16 - Contre : 3 - Abstentions : 0

Monsieur TESTARD, Adjoint aux finances, rappelle que le produit fiscal des 3 taxes directes locales 2014 s'est élevé à 676 849.66 € et présente plusieurs simulations de variation des taux pour 2015.

Compte tenu du contexte économique et des projets à engager par la commune, Monsieur TESTARD, sur avis de la Commission finances, propose de parvenir à un produit fiscal inscrit au budget égal à 701 677 € et d'appliquer pour ce faire, une augmentation maîtrisée des taux à 2%.

Il est rappelé que la commune des TOUCHES reste la commune du canton « historique » ayant les plus faibles taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Fixe** les taux d'imposition pour 2015 à :
 - 23.56 % pour la Taxe d'habitation.
 - 21.44 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti.
 - 65.30 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

OBJET : FINANCES - Vote des budgets 2015.

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Après étude des projets budgétaires, Monsieur TESTARD, Adjoint aux finances, propose de voter les budgets 2015 fixés en équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 2 203 773.88 €.

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 1 499 292.48 €

Les investissements 2015 portent essentiellement sur :

- construction du vestiaire sportif (restes à réaliser 2014)
- amélioration/réfection de la salle polyvalente (y compris achat de mobilier : tables, rideaux,..., amélioration de l'éclairage extérieur,...)
- PAVC pour quelques voies, afin de bénéficier d'une subvention exceptionnelle du département (FDSC – 4^{ème} enveloppe)

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 73 238.03 €

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 86 084.11 €

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 45 110.50 €.

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 43 300.00 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'exploitation est de : 218 543.63 €

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 251 085.73 €

Remarque : un projet de loi prévoit le transfert obligatoire de la compétence assainissement aux communautés de communes à l'horizon 2017.

BUDGET LOTISSEMENT LES TUCHIDES

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'exploitation est de : 84 000.00 €

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 0.00 €

Remarque : ce budget devrait être clôturé en 2016

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

- Adopte les Budgets Primitifs 2015 tels que présentés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 22 H 30

+